



[CM 2021-12-02/28 Acquisition parcelle AN 245 GISBERT/COMMUNE](#)

Pour les même raisons que lors de notre intervention sur le point 11 concernant la construction d'un bâtiment communal, il nous paraît déraisonnable de faire une dépense supplémentaire. La mise aux normes accessibilité des Arènes doit sûrement pouvoir se réaliser autrement.

Nous voterons contre.